

## Jeter : ça coûte cher !

### Recycler et composter : des gestes payant pour vous et pour l'environnement !

Saviez-vous que recycler et composter peut avoir un impact positif sur les finances de votre municipalité ? En effet, les coûts liés à l'enfouissement sont très élevés et il est avantageux de déposer vos matières recyclables et compostables dans le bon bac.

#### Tout sur les coûts de traitement de vos matières

En 2018 :

- Recycler coûte moins de 5 \$ / tonne
- Jeter coûte entre 118 \$ et 123 \$ / tonne



Pour le bac bleu (recyclage) : Le recyclage coûte 51,51\$/tonne. Toutefois, un financement\* réduit ce coût de 92 %. Ainsi, le coût de revient du recyclage est de moins de 5 \$ /tonne.

Pour le bac à déchets (enfouissement) :

Les coûts d'enfouissement sont très élevés, car des exigences environnementales sont imposées pour éviter que les déchets contaminent l'environnement.

Prime à la performance

De plus, moins une municipalité enfouie de déchets et plus elle reçoit de redevances.

En poursuivant vos efforts pour réduire vos poubelles, composter et recycler, vous pouvez contribuer à réduire la facture d'enfouissement de votre municipalité et ce, tout en préservant l'environnement !

Pour plus d'informations, consultez [Infobac.ca](http://Infobac.ca) ou 418 725-2222.

Catherine Denis  
Coordonnatrice en environnement  
MRC de Rimouski-Neigette

\* Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

\*\* Données préliminaires, ne prend pas en compte les résidus des centres de traitement des matières résiduelles